



CHARTRE D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES COLLABORATEURS ET CANDIDATS

Chez **Carter-Cash**, nous sommes conscients que pour pouvoir utiliser vos données, nous devons compter sur votre confiance. C'est pourquoi **Carter-Cash** n'utilise les informations vous concernant que pour les finalités décrites ci-après et dans le respect du droit fondamental à la protection de la vie privée et de vos Données personnelles.

La présente Charte précise les Données des Collaborateurs et Candidats collectées, comment et pourquoi elles sont collectées, à qui elles sont communiquées, combien de temps elles sont conservées, comment exercer ses droits, (...), dans le souci d'assurer le meilleur déroulement dans le cadre du processus de recrutement et le cas échéant du chemin professionnel parcouru ensemble.

1. DEFINITIONS

Carter-Cash	Désigne Carter-Cash , Société par Actions Simplifiée au capital de 406 750 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 440 984 578, dont le siège social est situé à Villeneuve d'Ascq (59650), 2A Boulevard Van Gogh.
Candidat	Désigne tout candidat à un poste à pourvoir par Carter-Cash ou ayant adressé une candidature spontanée à Carter-Cash .
Collaborateur	Désigne (i) tout collaborateur interne à Carter-Cash , en CDD ou CDI, en stage ou en alternance, (ii) toute personne engagée directement ou indirectement pour réaliser une mission au sein de Carter-Cash (collaborateurs externes), y compris les intérimaires, les membres du personnel de tout prestataire dans la mesure où leurs données sont traitées par Carter-Cash dans ses systèmes d'information.
Données personnelles ou Données	Désigne les données qui permettent d'identifier directement ou indirectement (par regroupement d'informations) des personnes physiques (notamment par les nom, prénom, identifiant, numéro de téléphone, ...). Les typologies de Données personnelles sont définies ci-après à l'article 3.
Traitement	Désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur ces Données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.
Responsable de traitement	Désigne la personne physique ou morale qui détermine : <ul style="list-style-type: none">• Les finalités du traitement ;• Les moyens de toute opération (collecte, enregistrement, modification, ...) appliquée à des données à caractère personnel.

2. ENTREE EN VIGUEUR ET MODIFICATIONS

La présente Charte est applicable à compter de sa date de publication. Elle est portée à l'attention des Candidats sur le site Internet de **Carter-Cash** (www.carter-cash.com) et à l'attention des Collaborateurs lors de la conclusion de leur contrat de travail ou lors de leur prise de fonction par tout moyen utile.



Cette Charte est accessible aux Collaborateurs sur l'intranet de **Carter-Cash**. Elle peut être modifiée, complétée ou mise à jour à tout moment afin notamment de se conformer à toute évolution légale, réglementaire, jurisprudentielle et technique ou en cas d'évolution des traitements de données. Nous vous remercions donc de bien vouloir la consulter régulièrement. Une communication pourra éventuellement être réalisée afin de vous informer des modifications sur le fil d'actualité de l'intranet.

3. QUELLES SONT LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES ?

Les Données personnelles suivantes peuvent être collectées et traitées par **Carter-Cash**, selon les finalités définies ci-après :

Données d'identification	Nom de naissance, nom d'époux(se), prénom, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone personnel, adresse électronique et nom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence), permis de conduire (si information pertinente dans le cadre du poste), le cas échéant copie recto verso du document en cours de validité, photo (si souhait de la communiquer pour intégration dans l'organigramme interne), titre de séjour ;
Données sociales	Numéro de sécurité sociale, attestation de sécurité sociale, et, le cas échéant, les données contenues dans les documents nécessaires à la reconnaissance ou à la prise en compte d'une situation d'invalidité, d'incapacité de travail ou à une situation de handicap (RQTH, avis d'aptitude de la médecine du travail, taux d'incapacité) ;
Situation familiale	État civil, situation familiale (marié(e), pacsé(e), veuf(ve), divorcé(e), séparé(e), célibataire), nom, prénom et date de naissance de l'époux(se) ou partenaire, nom, prénom et date de naissance des enfants ;
Transport-Déplacements professionnels	Information relative au moyen de transport utilisé par le Collaborateur, à l'utilisation d'un véhicule de fonction, information permettant le remboursement des frais de déplacement ou d'organisation des déplacements professionnels (préférences, localisation, etc.). Exemples : carte de transport, frais engendrés par l'utilisation d'un véhicule, etc. ;
Formation et carrière	Diplômes et certificats de formation, langues étrangères parlées, curriculum vitae (détaillant l'expérience professionnelle et le cas échéant, la formation continue), lettre de motivation, le cas échéant rapport d'analyse comportementale et/ou de compétences, situation en termes de mobilité et gestion du plan de carrière, suivi de l'évaluation annuelle des performances, formation ou parcours (titre, diplôme ou certificat) suivi au sein de Carter-Cash et/ou MOBIVIA ;
Vie professionnelle	Contrat à durée (in)déterminée, convention de stage ou d'alternance, date d'embauche, date de résiliation du contrat, direction, service, organisation hiérarchique, matricule, intitulé de fonction, description et informations sur la fonction, numéro de téléphone fixe et/ou mobile professionnel, adresse électronique professionnelle, horaires de travail, absences (notamment, congés maladie, congés ou absences spéciaux, congés maternité, congés parentaux), congés payés et jours de repos compensatoires (le cas échéant) ; mandat de représentant du personnel (en tant que membre du comité social



économique (« CSE ») ou d'un syndicat) ; gestion des accidents du travail ; avis sur ses conditions de travail ; enquêtes dans le cadre du CSE, etc. ;

Situation économique et financière	Taux de prélèvement fiscal et retenues à la source communiqués par l'administration fiscale, éléments de rémunération, le cas échéant plan épargne entreprise, paiements afférents, cotisations aux organismes sociaux (cotisation à la caisse de retraite, prévoyance, URSSAF, Pôle Emploi, etc.), coordonnées bancaires, saisie sur salaire ;
Données en matière de vidéo surveillance et de contrôle des badges	Carter-Cash met en place des systèmes de vidéo surveillance dans ses locaux, et des dispositifs de contrôle d'accès qui permettent de collecter et de traiter des Données personnelles concernant le Collaborateur, tels que, le cas échéant des enregistrements vidéo, des informations sur les accès et des informations sur l'heure de collecte ;
Dispositif d'alerte professionnelle	Dans le cadre de ses obligations légales, MOBIVIA a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle permettant aux Collaborateurs de dénoncer des comportements non conformes à l'éthique ou inappropriés.
Gestion du contentieux	Gestion de la fraude, procédure disciplinaire et/ou contentieux avec le Collaborateur ou les organismes sociaux, gestion des dossiers de suspicion de discrimination ou de harcèlement de Collaborateurs au sein de Carter-Cash , gestion des infractions au Code de la Route avec un véhicule de fonction ;
Gestion des IRP	Qualité d'IRP et affiliation à une organisation syndicale des représentants, élus et candidats à une élection professionnelle.

4. A QUELLES FINS VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT-ELLES COLLECTÉES ?

4.1 Les Données personnelles du Candidat

Les Données personnelles du Candidat sont collectées (directement ou indirectement), traitées et conservées par **Carter-Cash** aux fins :

- d'enregistrement et de traitement de sa candidature ;
- de présélection des candidats au poste ;
- d'appréciation de sa capacité à occuper l'emploi proposé et mesurer ses aptitudes professionnelles ;
- le cas échéant la rédaction de son contrat de travail.

Ces traitements sont opérés sous la base légale d'intérêt légitime ou de l'exécution de mesures précontractuelles.

4.2 Les Données personnelles du Collaborateur

Les Données personnelles du Collaborateur sont collectées, traitées et conservées par **Carter-Cash** aux fins suivantes :



Finalités	Avec pour base légale	Collaborateur concerné		
		Salarié	Externe	Stagiaire
La gestion administrative du personnel (ex : type de permis de conduire détenu, coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence, DSN, etc.)	Respect d'une obligation légale Intérêt légitime de Carter-Cash	X	X	X
Le traitement de la rémunération, épargne salariale, des déclarations sociales obligatoires, et indemnités de fin de carrière	Respect d'une obligation légale	X		X
L'établissement des budgets, des revalorisations annuelles et des primes	Intérêt légitime de Carter-Cash	X		
La tenue du registre unique du personnel	Respect d'une obligation légale	X		X
La gestion des institutions représentatives du personnel (ex : sujétions particulières ouvrant droit à congés spéciaux ou crédit d'heures de délégation)	Respect d'une obligation légale	X		
La gestion de la santé et sécurité au travail	Respect d'une obligation légale	X	X	X
La mise à disposition d'outils nécessaires au poste du Collaborateur (ex : accès à l'intranet, compte de messagerie professionnelle, compte personnel pour l'accès aux outils informatiques internes)	Exécution du contrat de travail Intérêt légitime de Carter-Cash	X	X	X
L'organisation du travail (ex : organigramme)	Intérêt légitime de Carter-Cash	X	X	X
L'action sociale prise en charge par l'employeur	Respect d'une obligation légale	X		X
La gestion du recrutement, des carrières (ex : entretiens annuel et professionnel), de la mobilité et de la formation et la fourniture de services annexes (ex : assistance à la mobilité géographique)	Exécution du contrat de travail Respect d'une obligation légale Intérêt légitime de Carter-Cash	X		X
La sécurité physique des locaux et du système d'information de Carter-Cash (y compris la vidéoprotection)	Respect d'une obligation légale Intérêt légitime de Carter-Cash	X	X	X
La gestion du contentieux, de la lutte contre la fraude	Intérêt légitime de Carter-Cash	X	X	X
La lutte contre les discriminations, le harcèlement et la corruption	Respect d'une obligation légale	X	X	X
La réalisation d'études sociales (obligations légales, analyse du turn-over, de l'évolution de la rémunération et de sa composition, de l'évolution des accidents du travail, etc.)	Intérêt légitime ou respect d'une obligation légale	X		X
La réalisation d'enquêtes menées afin d'étudier la satisfaction des Collaborateurs	Consentement du collaborateur	X		X
La collecte des données de connexion des utilisateurs à des fins de détection et d'analyse des incidents de sécurité (à l'exclusion de tout traitement permettant le contrôle individuel de l'activité des Collaborateurs)	Obligation légale ou intérêt légitime de Carter-Cash	X	X	X
L'édition des Bilans Sociaux Individualisés remis aux Collaborateurs	Intérêt légitime de Carter-Cash	X		



Cas dans lesquels Carter-Cash n'est pas Responsable de traitement

Carter-Cash informe par ailleurs le Collaborateur :

- (i) **qu'elle pourra recevoir certaines informations de la part des administrations** (par exemple : le taux d'imposition sur le revenu transmis par les Finances Publiques) afin de remplir certaines de ses obligations légales.
Dans cette hypothèse, le responsable de traitement est l'administration concernée, et le Collaborateur est invité à prendre contact avec ladite administration pour exercer ses droits sur ses données personnelles (par exemple la rectification de son taux d'imposition sur le revenu).
- (ii) **qu'elle met à disposition du Collaborateur, sauf opposition préalable de ce dernier, un service de coffre-fort électronique conformément à son obligation légale.** Ce service est fourni par le prestataire qui assure donc le rôle de responsable de traitement. Le Collaborateur est invité à prendre contact avec ledit prestataire pour exercer ses droits sur ses données personnelles (ex : données de compte de coffre-fort électronique).
- (iii) **que le dispositif d'alerte professionnelle** est traité sous la responsabilité de **MOBIVIA**. L'exercice des droits des Collaborateurs s'exerce auprès de cette dernière.

5. QUELS SONT LES DESTINATAIRES DE VOS DONNEES PERSONNELLES ?

5.1 Les Données personnelles du Candidat

Carter-Cash donne l'accès aux Données personnelles du Candidat à tout **Collaborateur RH** de **Carter-Cash** en fonction des habilitations communiquées et/ou à tout Collaborateur de **Carter-Cash** concerné par le recrutement sur le poste auquel postule le Candidat, uniquement si cela est nécessaire aux fins susmentionnées.

Carter-Cash demande aux destinataires de préserver la confidentialité des Données personnelles du Collaborateur et de n'utiliser ces données que dans le cadre de la mission qu'il réalise pour **Carter-Cash**.

5.2 Les Données personnelles du Collaborateur

Carter-Cash donne l'accès aux Données personnelles du Collaborateur aux personnes listées ci-dessous uniquement si cela est nécessaire aux fins susmentionnées.

Carter-Cash demande aux destinataires de préserver la confidentialité des Données personnelles du Collaborateur et de n'utiliser ces données que dans le cadre de la mission qu'il réalise pour **Carter-Cash**.

Carter-Cash peut donner accès aux Données personnelles du Collaborateur, lorsque l'accès est nécessaire à la finalité poursuivie :

En interne

- À tout **Collaborateur RH** de **Carter-Cash** en fonction des habilitations communiquées ;
- A toute personne en charge du **support informatique** au sein de **Carter-Cash** ;
- Le cas échéant à tout **autre membre du personnel de Carter-Cash** auquel la transmission des Données personnelles d'un Collaborateur apparaît strictement nécessaire à l'exercice de ses fonctions (ex : supérieur hiérarchique concernant les données de l'entretien annuel) ;



- Aux instances représentatives du personnel ou délégués syndicaux en application d'une obligation légale ;

En externe

- A **MOBIVIA** qui réalise certains traitements RH pour le compte de **Carter-Cash**, en qualité de sous-traitant en matière de données personnelles ;
- Aux **prestataires de services** s'agissant des données des Collaborateurs nécessaires à la réalisation de leurs prestations dans les différents traitements des données en matière RH qui leur ont été confiés (notamment logiciel de gestion des temps, logiciel de paie, logiciel BDES, logiciel bancaire, logiciel d'entretien annuel et d'évolution professionnelle, service postal et de livraison, organismes de formation) ;
- Aux **administrations** : organismes de sécurité sociale, caisses de retraite et de prévoyance, mutuelle, pôle emploi, services des impôts, médecine du travail ;
- Aux **autorités et administrations compétentes** comme l'autorité judiciaire ou administrative pour faire droit à une demande officielle, respecter ses obligations légales ou assurer la défense de ses droits et intérêts ;
- Aux **conseils externes** (commissaires aux comptes ou avocats) dans le cadre d'une prestation de conseil ou pour établir les droits et assurer la défense de **Carter-Cash** dans le cadre de réclamations ou de contentieux.

6. LES DONNÉES PERSONNELLES DES COLLABORATEURS ET CANDIDATS PEUVENT-ELLES FAIRE L'OBJET D'UN TRANSFERT HORS DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Le cas échéant, **Carter-Cash** peut transférer les Données personnelles des Collaborateurs et Candidats à des destinataires, internes ou tiers au groupe **MOBIVIA** (la notion de groupe étant entendue par référence aux articles L.233-1 et suivants du Code de commerce), qui peuvent être situés dans des pays offrant des niveaux de protection de données personnelles différents.

Dans ce cas, outre la mise en place de la présente Charte, **Carter-Cash** met en œuvre des mesures appropriées, y compris des clauses contractuelles, afin de sécuriser le transfert des données personnelles vers une entité interne au groupe **MOBIVIA** ou un destinataire externe situé(e) dans un pays proposant un niveau de protection différent de celui proposé dans le pays dans lequel les Données personnelles sont collectées, afin de sécuriser le transfert des Données hors de l'Union Européenne.

7. COMMENT LA SECURITE DES DONNÉES PERSONNELLES EST-ELLE ASSUREE ?

Carter-Cash prend des mesures techniques, physiques et organisationnelles appropriées pour assurer la confidentialité et la sécurité des Données personnelles des Collaborateurs et Candidats et pour empêcher que lesdites données ne soient détruites accidentellement ou illicitement, perdues ou altérées accidentellement, divulguées ou que des tiers non autorisés y aient accès. **Carter-Cash** choisit des sous-traitants ou prestataires qui présentent des garanties en termes de sécurité, de fiabilité et de ressources pour assurer la mise en œuvre des mêmes mesures de sécurité.

Pour assurer la sécurité du Système d'Information (« SI ») de **Carter-Cash**, et satisfaire aux obligations réglementaires, les actions du Collaborateur sur les outils SI, ainsi que l'usage fait par le Collaborateur des outils SI, notamment la navigation sur internet, sont susceptibles d'être tracés et archivés.

8. QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES DES COLLABORATEURS ET CANDIDATS ?

Carter-Cash stocke les Données personnelles des Collaborateurs et Candidats uniquement pendant la période nécessaire aux fins exposées dans la présente Charte, ou conformément à ce qui est prévu par la loi applicable.



Sauf respect d'une obligation légale fixant une durée de conservation plus longue ou hypothèse particulière, ces données sont conservées au maximum cinq (5) ans après la fin du contrat de travail du Collaborateur.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de durées spécifiques de conservation des Données personnelles :

Candidature à un recrutement	18 mois à compter du dernier contact	Décision du Responsable du Traitement
Bulletin de paie papier ou électronique, justificatifs des frais remboursés, des primes et des indemnités versées	5 ans à compter du versement 6 ans pour l'administration fiscale	Art. L.3243-4 du Code du Travail Art. L.102 B du livre des Procédures Fiscales
Mentions portées sur le registre du personnel	5 ans à partir du départ du salarié	Art. R.1221-26 du Code du Travail
Document relatif aux charges sociales et à la taxe sur les salaires	3 ans à compter de la fin de l'année civile	Art. L244-3 du Code de la Sécurité Sociale et L.169 A du Livre des Procédures Fiscales
Comptabilisation des horaires des salariés, des heures d'astreinte et de leur compensation	3 ans	Article D.3171-16 du Code du Travail
Déclaration d'accident du travail auprès de la CPAM	5 ans à compter de la déclaration	Art. D.4711-3 du Code du travail
Conservation des données de connexion, à des fins de constatation des infractions	1 an à compter de la connexion ou de l'utilisation des équipements terminaux	Art. L.34-1 du Code des Postes et des Communications Electroniques

9. QUELS SONT VOS DROITS ?

Le contenu de vos droits

Vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit de portabilité des Données, droit au retrait du consentement, droit à la limitation des traitements, droit à l'effacement (sauf si les données concernées par cette demande sont nécessaires à l'exécution des services ou qu'elles sont nécessaires à **Carter-Cash** pour respecter ses obligations légales ou exercer ses droits), droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos Données personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière lorsque le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de **Carter-Cash**. En cas d'exercice de ce droit, **Carter-Cash** cessera le traitement sauf s'il existe des motifs légitimes et impérieux à traiter les données ou que celles-ci sont nécessaires à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ou encore si une obligation légale impose à **Carter-Cash** de traiter ces données.

Lorsque le traitement est effectué sur la base de votre consentement, vous pouvez à tout moment demander le retrait de votre consentement par courrier électronique à l'adresse suivante : DPO@carter-cash.com (le retrait de votre consentement sera sans incidence sur la licéité du traitement réalisé avant le retrait du consentement).



L'exercice de vos droits

Vous pouvez exercer vos droits à tout moment en adressant votre demande par courrier électronique à l'adresse DPO@carter-cash.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : **Carter-Cash** – DPO – 2A Boulevard Van Gogh, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Afin que **Carter-Cash** puisse satisfaire à votre demande, vous devrez nous faire parvenir les éléments nécessaires à votre identification. Vous devrez également mentionner clairement le motif de votre demande et le(s) droit(s) que vous souhaitez exercer, et le cas échéant justifier de votre identité par tout moyen approprié.

Une réponse vous sera adressée dans le délai d'un mois maximum à compter de la réception de votre demande. Dans certains cas liés à la complexité de la demande ou en raison du nombre de demandes, ce délai peut être prolongé de deux (2) mois.

L'introduction d'une réclamation

Pour toute information complémentaire, ou pour introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez, après avoir contacté **Carter-Cash**, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr>

Cas spécifique des Candidats

Dans l'hypothèse où le Candidat a postulé à une offre d'emploi de **Carter-Cash** via une plateforme de tiers, le Candidat est informé qu'il peut adresser sa demande d'exercice de droits :

- à **Carter-Cash** en suivant les modalités précisées ci-dessus,
- et s'il souhaite également exercer ses droits auprès de la plateforme tierce, il est tenu d'adresser une demande d'exercice de droits auprès de ce tiers, en suivant les modalités d'exercice propres audit tiers.

10. QUESTIONS / CONTACT

Pour toutes questions ou commentaires relatifs à la présente Charte d'Utilisation des Données personnelles des Collaborateurs et Candidats, vous pouvez adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : DPO@carter-cash.com ou un courrier postal à l'adresse suivante : **Carter-Cash** – DPO – 2A Boulevard Van Gogh, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Date de mise à jour du document : 2/11/2023